

Délibérations du Conseil Municipal du 10 JUIN 2017

L'an deux mil dix sept, le dix Juin, à 10h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 17

- Vincent MINIER : Maire
- Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme TRICOIRE Isabelle, GOLIAS Chantal : Adjoints
- Mme MLYNARSKI Caroline, Mme QUEMERAIS Séverine, M LEBRETON Gervais, Mme DEGAND PHILIPPOT Laurence, Mme CHATTON Valérie, M. COLIN David (arrivé à 10h45), Mme CHATELLAIN Marie-Anne, Mme BOVI Aurélie, M SIMONNEAUX Joseph, M. TARDIF Christophe, Mme BEIGNON Séverine, M DENIGOT Patrick : Conseillers Municipaux.

Mme Annie MOUTEL, vice-présidente à Bretagne Porte de Loire Communauté, invitée pour présenter le PLUiH

Absents excusés : 2 (dont 1 pouvoir)

M. MONREAL Louis (pouvoir à M. LEBRETON), Mme HASLE Nathalie

Absents : 0

Nombre de votants : 18 Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 02/06/2017

Mme BEIGNON prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 mai 2017

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 6 mai 2017.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus par signature du registre.

2017-22 :

Débat sur le PADD du PLUi de Bretagne Porte de Loire Communauté

Mme MOUTEL, vice-présidente en charge du PLUiH à BBPLC, rappelle que le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est une étape importante dans l'élaboration du PLUiH. C'est la pierre angulaire du projet, l'expression politique et la concrétisation d'un travail partenarial qui s'est déroulé depuis janvier 2017, avec l'organisation d'ateliers thématiques et de réunions auxquelles ont été associés les élus locaux, des partenaires institutionnels, les personnes publiques associées, les services de l'État, les chambres consulaires et un groupe de travail agricole.

Trois réunions publiques se sont déroulées les 29 mai, 6 et 7 juin 2017, pour partager la démarche avec la population.

Un débat sur le PADD doit avoir lieu au sein des Conseils municipaux de chacune des 20 Communes membres de la Communauté de communes.

Mme MOUTEL présente à l'assemblée les grandes lignes du projet.

Chaque élu ayant reçu une première version du document écrit, il est proposé notamment de revenir sur les éléments qui ont suscité des remarques de la part des élus et des Personnes Publiques Associées afin d'en débattre.

Il est tout d'abord rappelé les grandes orientations du projet :

- I/ l'économie : renforcer la viabilité économique du territoire ;
- II/ le cadre de vie : faire de l'identité rurale un atout,
- III/ l'habitat : mieux répondre aux attentes des habitants.

Puis, il est exposé la procédure à suivre ainsi que les objectifs d'élaboration du PLUIH, notamment en matière de calendrier. Ainsi, l'approbation du PLUIH est programmée avant la fin 2019.

Mme MOUTEL reprend les incidences du contexte de fusion sur le PLUIH, citant le rattachement des 20 Communes de la nouvelle intercommunalité au SCOT du Pays des vallons de Vilaine.

Il est alors débattu de chacun des grands enjeux du PLUIH.

I/ Présentation des grands enjeux en matière économique.

Ces enjeux se déclinent selon les objectifs suivants :

- créer les conditions favorables au maintien de l'activité agricole
- renforcer les capacités d'accueil des entreprises au sein des zones d'activités
- assurer la qualité des aménagements au sein des parcs d'activités
- adapter l'offre en commerces et services à l'armature territoriale
- saisir les opportunités locales en matière de ressources naturelles

Retranscription des débats :

** Il est important pour le bourg de veiller à un équilibre de bassin de consommation et d'organiser la répartition commerces/habitat. Mme Moutel précise que de toute façon le SCOT et le DAC régissent l'implantation des commerces, notamment les surfaces de 300 m². Le PLUiH va également se doter d'outils pour que dans un laps de temps de 3 à 5 ans une surface commerciale garde sa destination en l'attente d'un repreneur.*

** Les élus souhaitent également que la ZA de Chanteloup puisse revoir le jour dans les orientations économiques.*

II/ Présentation des grands enjeux en matière de cadre de vie

Ces enjeux se déclinent selon les objectifs suivants :

- encourager l'usage de la voiture partagée
- contribuer à l'animation des bourgs
- favoriser l'accès aux équipements à l'ensemble des habitants
- développer les déplacements doux
- accompagner une campagne en évolution
- concilier la trame verte et bleue et les pratiques

Retranscription des débats :

** Les élus s'interrogent sur les échéances, obligations et financements de la création de liaisons vertes entre les communes. M. le Maire explique que cette question de « frontières » et d'intervention de la communauté de communes est complexe et encore à l'étude.*

III/ Présentation des grands enjeux en matière d'habitat.

Ces enjeux se déclinent selon les objectifs suivants :

- accueillir de nouveaux habitants sur l'ensemble du territoire.
- avoir une plus grande maîtrise des opérations
- accompagner les habitants dans leurs projets
- permettre un parcours résidentiel complet sur le territoire.

Retranscription des débats :

** Les élus prennent note des 2 Stecal sur la commune.*

** Bien que la densification et l'intervention en priorité sur les dents creuses soient nécessaires, il faudra veiller à ne pas défigurer un certain « cadre de vie naturel » sur la commune. M. Laurent et M. le Maire rappellent l'intérêt des zones N dans le zonage, les limites réglementaires fixées par le SCOT en matière de logement/ha et le rôle du règlement qui peut prévoir des zones « vertes » par opération.*

** Les élus s'interrogent enfin sur le nombre de propriétaires qui verraient leur terrain aujourd'hui constructible devenir inconstructible avec le futur zonage et vice-versa, ainsi que les recours de ces personnes. Mme Moutel et M. le Maire expliquent que ces questions sont centrales et récurrentes à chaque modification/révision du PLU, mais qu'elles s'imposent. Des enquêtes publiques sont aussi là pour recueillir les avis de la population.*

Avenant n°1 au marché d'aménagements de voirie et équipements de sécurité

Sur décision du maître d'ouvrage, il a été décidé de travaux supplémentaires non prévus initialement au marché. Ces travaux supplémentaires apparaissent en 4 secteurs distincts : Centre Bourg ; Entrée Ouest ; La Régère ; Giratoire.

Considérant la délibération n°2016-16 du 9 avril 2016, attribuant le lot n°1 du marché à l'entreprise COLAS Centre Ouest pour un montant de 361 868,30 € HT (tranche ferme et conditionnelle), puis la levée d'option de la tranche conditionnelle 2 pour 17 803,50 € HT ; soit un marché actuel de 379 671,80 € HT ;

Considérant le montant du devis de la COLAS, récapitulant les travaux supplémentaires pour 52 200,50 € HT et l'avis du 12/05/2017 de la CAO réunie à ce sujet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- APPROUVE l'avenant n°1 du marché d'aménagements de voirie et équipements de sécurité pour le lot n°1 attribué à COLAS Centre Ouest ;

- DIT que le nouveau montant du lot n°1 du marché s'élève à 431 872,30 € HT soit 518 246,76 € TTC ;

- DIT que l'ensemble des autres pièces contractuelles du marché restent inchangées.

2017-24 :

Sollicitation de l'ingénierie publique départementale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les différents projets que la commune a décidé de mener au sein de l'îlot central du bourg et notamment en matière de projets d'extensions scolaires.

Afin d'obtenir une vision plus précise de la planification de ces projets, il est proposé de lancer une étude préalable d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui doit permettre d'orienter les choix à effectuer.

Dans cette perspective, il présente au Conseil municipal l'offre d'ingénierie publique proposée par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, telle que présentée dans le guide départemental de l'ingénierie publique. Il précise que des conseils peuvent être apportés par les services départementaux, essentiellement au niveau de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour aider les collectivités en amont de leurs projets de développement.

Compte tenu des projets communaux, des conseils peuvent être sollicités dans le cadre des fiches suivantes du guide départemental de l'ingénierie publique :

- 4.31 accompagnement aux réflexions d'aménagement,
- 4.33 conseil en architecture et urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- SOLLICITE un soutien de l'agence départementale des Vallons de Vilaine par le biais de l'ingénierie publique départementale (fiches 4.31 et 4.33) ;

- AUTORISE le Maire à procéder à la préparation des marchés publics de prestation de service.

2017-25 :

Recrutements et emplois de vacataires

Le dispositif « argent de poche », créé dans le cadre de l'opération « Ville Vie Vacances » et mis en place en 2011 par la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon, offrait la possibilité pour des jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer des courtes missions d'intérêt général participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation.

Les sommes versées aux jeunes dans le cadre de l'opération étaient exonérées de cotisations de sécurité sociale et de CSG si leur montant n'excédait pas 15€ par jeune et par jour.

Au regard de la réglementation, l'exonération de charges sociales n'est plus applicable. Il y a donc lieu de formaliser plus précisément le lien contractuel entre la Communauté de communes, les communes accueillantes et les bénéficiaires de manière à mettre en œuvre une rémunération réglementaire.

S'agissant d'interventions à caractère ponctuel, discontinu et sans aucune régularité, il est proposé de rémunérer les bénéficiaires, après service fait, au titre d'une vacation, à hauteur de 9€76 brut de l'heure pour une mission globale de 17 heures.

Par délibération du 13 avril 2017, la Communauté de communes a donc décidé de proposer aux communes qui le souhaitent de conventionner avec la Communauté de communes afin de se voir reverser les salaires versés prenant en compte les charges sociales

L'intervention sera précédée de l'établissement d'un arrêté municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de fixer à 9,76 € brut de l'heure le montant de la vacation pour une mission 17 heures effectuées au titre des missions décrites ci-dessus dans le cadre de l'opération P'tits Boulots ;**
- **PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;**
- **AUTORISE le Maire à signer l'arrêté pour chaque vacataire ;**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes.**

2017-26 :

Sollicitation de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne »

M. le Maire rappelle au conseil municipal les contours de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne », porté conjointement par la Région, l'Etat, l'EPF et la Caisse des Dépôts.

La commune ayant dans son périmètre de centralité plusieurs projets d'aménagements entrant dans la dynamique de cet appel à projet (café associatif citoyen, salle d'activité culturelle, aménagements pour la mixité commerces/habitats, aménagements fonciers, urbains et intergénérationnels,...), le conseil municipal s'était prononcé favorablement le 01/04/17 à explorer ce dossier.

Une trame rédactionnelle et méthodologique avec les grands axes de travail et des visuels ont été soumis au conseil municipal du 06/05/2017. Les conseillers municipaux ont pu amender/compléter le dossier et il convient désormais de présenter une candidature auprès des partenaires concernés de manière plus formelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **AFFIRME ses projets d'aménagements de centralité dans une optique de dynamique de développement du bourg : « Chanteloup, Vivre son Village » ;**
- **AUTORISE M. le maire à engager les démarches d'une candidature auprès des services de la Région Bretagne, l'Etat, l'EPFR et la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'appel à manifestation d'intérêt régional « dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne ».**

2017-27 :

Acquisitions de parcelles à l'amiable – AB 14 et AB 15

M. le Maire expose au conseil que les parcelles de terrain cadastrées AB 14 et AB 15 sont ouvertes à négociation, acquisition et cession.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget 2017 du montant nécessaire à l'acquisition,

Considérant les projets d'aménagements et de requalification du secteur centre bourg – calvaires – église ;
Considérant la proposition des cédants et le projet de promesse unilatérale de vente ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE:

- **AUTORISE M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles AB 14 et AB 15, pour une surface totale de 472 m² au tarif de 75 000 euros nets vendeur (les frais restant à la charge de la commune) ;**
- **AUTORISE M. le maire à signer les compromis de vente et tous les actes notariés nécessaires à la conclusion de l'opération.**

Séance levée à **12h50**

Suivent les signatures :